

ACTION SOCIALE

Compte rendu de l'audience du 6 février 2009 au Cabinet du Ministre

Une délégation du comité central d'action sociale (CCAS) a été reçue par Madame Corinne ARNOUX, Conseillère sociale du Ministre.

La C.G.T. était représentée par Jean Marie RECH, André MANDARD, Kaci VANDERRIELE, Christian DUJON et Christian MAHUT.

F.O. avait 3 représentants, la C.F.D.T. 2 et l'U.N.S.A. 1. Pour l'administration de la D.R.H., Dominique VARAGNE, Sous-Directrice des Politiques et des Prestations Sociales et des pensions.

Suite à la déclaration du Président du C.C.A.S. au nom des quatre organisations syndicales (courrier du militant n°1320 du 25 février 2009), la conseillère sociale souligne dans ses propos que le Ministre attache beaucoup d'importance à l'action sociale. Elle se prononce satisfaite de recevoir une délégation du C.C.A.S.

Concernant la question d'un fonds spécial dans le cadre de la tempête qui a causé d'énormes dégâts dans le Sud-Ouest, Mme ARNOUX, plutôt surprise par la demande a répondu qu'elle se renseignerait sur ce qui s'est déjà fait dans pareilles circonstances.

La C.G.T. lui a rappelé qu'il existait un guide d'intervention pour l'action solidaire en cas de catastrophe mis en place par le C.C.A.S. en 2005.

Au sujet du budget de l'action sociale, la conseillère sociale du Ministre nous a indiqué que le budget est à un niveau constant et que c'est plutôt bien dans un contexte où les autres budgets sont en diminution. Quant à l'harmonisation tirée vers le plus haut (M.E.I.E., ministère des finances), elle représente une enveloppe de 500 millions d'euros (régime indemnitaire) demandée par le secrétaire général du ministère à « Bercy ». Selon Corinne ARNOUX, une demande identique à été formulée pour les crédits d'action sociale. « Bercy reste muet ».

La C.G.T. a pointé, que plus de 5 millions d'euros n'étaient pas pris en charge par la L.F.I. (loi de finances initiale), mais par le compte de pilotage du programme M.E.E.D.D.A.T. Qu'en sera t-il pour 2010. **La C.G.T. a dénoncé une fois encore l'insuffisance notoire des crédits de l'action sociale.**

La délégation s'appuyant sur la déclaration a conforté sa revendication d'un alignement sur les crédits sociaux du M.E.I.E. qui sont aujourd'hui 2 à 2,5 fois supérieurs à ceux du ministère. Des domaines comme les vacances et les loisirs ainsi que le logement sont très nettement en deçà au M.E.E.D.D.A.T.

D'après Corinne ARNOUX, les discussions avec le M.A.P. sont nombreuses, pas simples, mais cependant elles progressent. Une harmonisation a été réalisée sur la restauration. Avec le M.E.I.E., c'est bien plus compliqué, le différentiel avec le M.E.E.D.D.A.T. est très important.

La C.G.T. constate qu'en effet, le projet de convention de gestion et de délégation de gestion entre le M.E.E.D.D.A.T. et le M.E.I.E. ne fait état de rapprochement uniquement pour les actions collectives (C.I.L. et Arbre de Noël). Rien n'est prévu pour les autres prestations.

Un débat s'est prolongé sur l'abandon des retraités par la fonction publique et le ministère et sur la discrimination de fait du M.E.E.D.D.A.T. vis à vis des agents d'Outre-mer.

La C.G.T. a rappelé une nouvelle fois qu'elle n'accepte pas que le ministère montre très peu d'égard et de reconnaissance envers ses agents retraités. L'information en leur direction est quasiment au point zéro, alors que l'Etat continue de supprimer ou de revoir le bénéfice de certaines prestations (l'Aide à l'Habitat et l'aide ménagère à domicile).

La C.G.T. a montré son indignation au sujet des enfants des agents d'Outre-mer qui ne peuvent bénéficier des centres de vacances du C.G.C.V. à cause du coût très élevé du transport aérien. Nous espérons que la conseillère nous a bien entendu sur ces 2 problèmes récurrents, après avoir été interpellée fortement, selon ses propos, par les deux mots « abandon » et « discrimination ».

Pour la continuité de l'action sociale de proximité dans les futures D.D.T., la C.G.T. a souligné vivement son attachement aux C.L.A.S. qui ont fait leur preuve depuis 24 ans auprès des agents, très attachés à ces structures qui concourent au bon fonctionnement des services et à la consolidation des liens sociaux. En référence à la circulaire du Premier Ministre du 31 décembre 2008 qui stipule que la dimension interministérielle ne fera pas, pour autant, obstacle à la capacité des ministères de mettre en œuvre, les politiques dont ils sont responsables devant le parlement, la délégation et la C.G.T. ont appuyé leurs arguments conduisant à la mise en place des C.L.A.S. dans les directions départementales des territoires (D.D.T.). Pour la C.G.T. et la délégation, il en va de la survie de l'action sociale de proximité, quand le socle de ces futures D.D.T./D.D.I. (directions départementales interministérielles) sera composé pour l'essentiel par les agents des anciennes D.D.E.

Corinne ARNOUX a exprimé son soutien à l'idée de la présence des C.L.A.S. dans les D.D.T. Le ministère démarchera ainsi auprès de la fonction publique.

La M.I.R.A.T.E. (mission interministérielle de réorganisation de l'administration de l'Etat) donnera un éclairage précis de l'organisation départementale.

A la remarque de la C.G.T. explicitant le choc que subiraient les agents, si les C.L.A.S. devaient disparaître et arguant que ce serait pour le coup une « erreur politique », la conseillère sociale a répondu que ce serait une « erreur sociale ».

Si le ministère semble enclin au maintien des C.L.A.S. dans les D.D.T., il en est peut être pas de même du côté de la fonction publique et du Premier Ministre.

Nous devons être très mobilisés dès maintenant !